

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 30 (1942)

Heft: 611

Artikel: Avec les Unions chrétiennes dans l'Orient en guerre

Autor: C.P.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264443>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

droit de vote actif et passif des femmes. Un comité d'action a été constitué, formé d'hommes et de femmes, qui soutiendra cette démarche. Tout récemment, la loi a admis la présence de femmes dans les commissions scolaires ; il paraît tout naturel qu'elles puissent aussi siéger dans les conseils ecclésiastiques.

Une nouvelle loi sur la taxation des maisons de tolérance en France

On nous informe que la récente loi française modifiant le régime fiscal des spectacles s'applique également aux maisons de tolérance, dont les recettes seront soumises désormais à un impôt spécial. Peut-être certains de nos lecteurs penseront-ils que cette disposition constitue un progrès dans la lutte contre la prostitution, en empêchant les tenanciers de ces horribles établissements de réaliser de trop forts bénéfices ? ce serait là un jugement bien imprudent.

En effet, avant la guerre, le chiffre d'affaires annuels des quelque 1200 maisons existant en France dépassait le milliard de francs (français), et des capitaux importants y étaient investis par des personnes influentes qui étaient de ce fait directement intéressées au succès de ces entreprises. Or, comme le produit de cette nouvelle taxe — dont le taux varie de 8,10 et même 18 % selon les localités — sera attribué aux communes et aux bureaux de bienfaisance des localités où elle est perçue — ce que nous estimons immoral au dernier degré ! — il est bien à craindre que les municipalités ne soient encouragées par là à favoriser l'ouverture de nouvelles maisons ! La tâche, nous écrit-on de la Fédération abolitionniste internationale, sera ainsi rendue plus difficile à ceux qui, en France, font de l'expérience de la plupart des nations civilisées, traîvaient à faire interdire ces lieux de débauche éminemment nuisibles à la famille et à la patrie, et qui constituent une cause permanente de démolition pour ceux qui gagnent leur vie par un travail honnête.

Notre ravitaillement : légumes et fruits secs

Les paysannes ne sont pas seules à fournir un gros effort pour ravitailler le pays ; il convient de signaler aussi la contribution des citadines qui ont entrepris de sécher des fruits et des légumes pour les mettre à la disposition de la communauté. A Berne, par exemple, le groupe de la mise en valeur des produits des champs, organisé par le service civil du Service complémentaire féminin, a séché, en quatre mois, 34.000 kilos de denrées, dont 10.000 kilos pour l'assistance sociale de la ville. Il a en outre séché les marchandises apportées par 3.000 clientes ; la saison des haricots, du 18 août au 18 septembre, a nécessité la collaboration de douze à soixante aides bénévoles. M. Freimüller, directeur de la police bernoise, a rendu publiquement les femmes de l'aide si utile apportée à l'économie de guerre.

A Genève, ce service du séchage a été entrepris par la Commission d'Économie ménagère, notam-

ment par Mme Nobs et Mme Pugnat. Il a commencé le 18 septembre, a séché avec un seul four et jusqu'au 20 décembre, 11.500 kilos, dont 4.000 kilos de légumes et 2.000 kilos de fruits pour des familles nécessiteuses, désignées par diverses œuvres d'assistance et par la municipalité. Le travail a été fait par une trentaine d'aides bénévoles qui, par équipes, se relayait le matin ou l'après-midi.

Il convenait de relever et de louer cette intéressante collaboration des femmes à l'économie de guerre et au ravitaillement du pays.

S. F.

Avec les Unions chrétiennes dans l'Orient en guerre

N. D. L. R. — *L'incident en s'étendant dans des régions plus vastes a atteint, là comme ailleurs, des organisations féminines. Parmi elles, c'est surtout l'YW.C.A. (Alliance universelle des Unions chrétiennes de Jeunes Filles) qui a des branches dans la région du Pacifique; aussi est-elle à ses journaux (notamment à Vailance) que nous empruntons les renseignements qui suivent et qui ne manqueront pas d'intéresser nos lectrices :*

...Les Unions chrétiennes de Jeunes Filles ont des centres importants à Singapore, Penang, et

Variété grammatico-féministe

Madame le Conseiller

Je ne sais quel écrivain d'avant l'autre guerre, dans une boutade restée célèbre, proclamait un jour qu'il ne subsistait de par le monde que trois ou quatre forces de conservation sociale, parmi lesquelles il citait l'Académie Française. Je pensais à cela en lisant la nouvelle que nous donnèrent les journaux de France il y a deux semaines : « L'Académie vient d'être appelée à résoudre un petit problème grammatical. On sait que les femmes siègent désormais dans les assemblées municipales. Comment va-t-on les appeler ? « Madame la Conseillère » ou « Madame le Conseiller » ? Cette question a été posée à l'Académie Française par le directeur des bureaux du Conseil Municipal de Paris. La Commission du dictionnaire a été entendue. Elle a émis l'avis, que l'Académie a fait si bien, qu'il faut dire « Madame le Conseiller Municipal ».

Le petit problème grammatical, qui était pourtant des plus simples, a été à notre humble avis, bien mal résolu, car le mot « conseillère » existait déjà dans la langue française. Il ne s'agissait pas d'en créer un nouveau (je donc ! la bonne vieille dame verte du quai Conti n'oseraient jamais une chose pareille !) ni de donner droit de cité à un néologisme imposé par l'usage. Le mot est dans tous les dictionnaires de la langue française : consultez donc simplement votre Larousse, messieurs les Académiciens, et vous y trouverez « Conseiller, Conseillère ». Le cas soumis à vos lumières n'était pas si difficile que celui du féminin des mots avocat, docteur, auteur, écrivain, peintre, sculpteur, aviateur, etc., qui n'existent pas au féminin (malgré l'autorité du français usuel) et vous n'osez certes pas imiter votre prédécesseur Voltaire, quand il écrivait à Madame d'Epinal « à ma belle philosophie ».

Il faut avoir plus de courage que vous n'en avez d'ordinaire, ô doctes esprits en uniforme, pour admettre qu'à chose ou fonction nouvelle doit correspondre un mot nouveau pour les désigner.

Kuala Lumpur, villes qui sont aujourd'hui ou occupées ou assiégées. Ce sont des Unions très internationales dans leur composition. A Singapore, plus de 18 nationalités les fréquentent. Elles sont un terrain précieux de rapprochement entre ces nationalités, qui, souvent s'ignorant ou ont des considérables préjugés les unes contre les autres. Elles se secondent les Églises dans leur travail social ; mais ont des membres de toutes les confessions et de toutes les dénominations, et aussi de toutes les religions des pays de l'Orient. Elles collaborent aussi avec les autorités pour le développement de l'hygiène, de l'éducation, de l'instruction des masses illétrées, etc. Il y a des groupes d'éclaireuses et de « Petites Ailes ». C'est un centre de vie religieuse et sociale important dans ces communautés si cosmopolites et bigarrées.

Les Unions Chrétiennes des Indes néerlandaises travaillent en étroite collaboration avec les Églises et les Missions. La grande variété de nationalités et de langues rend le travail difficile, et c'est sous la forme d'une Fédération que ces Unions se groupent. Le centre est à Batavia, et un magazine, des camps sont le lien entre les différents groupes fédérés, que la secrétaire générale Miss Franz, vit dans les différentes îles.

La situation des Unions chrétiennes, comme celle

des Missions, a été rendue difficile par la rupture des contacts avec la Hollande, qui leur donnait un appui moral et financier très important. Le Comité universel a pu les aider financièrement et par la visite de Miss Woodsmall en 1941.

Aux îles Philippines, la situation est bien différente. Quoique cet archipel ait plus de sept mille îles, la population est en grande partie malaise et catholique. Les Espagnols qui l'ont dominée pendant plusieurs siècles l'avaient christianisée. Puis les Américains sont venus, leur laissant de plus en plus d'autonomie.

Ce sont des secrétaires américaines qui ont fondé les Unions, avec une élite de femmes des Philippines, vers 1921. On ouvrit d'abord des centres d'éducation physique, puis des cours de toutes espèces pour jeunes étudiantes et employées. Actuellement, outre la grande Union de Manille, il y a un club dans un quartier d'affaires où les employées peuvent venir se récréer et se reposer pendant l'heure de la sieste, prendre leurs repas, loger même. L'Union est un des seuls endroits où viennent des gens de nationalités diverses, hommes et femmes, pour discuter des problèmes qui les touchent, sociaux, religieux, internationaux. Il y a un grand effort accompli par le rapprochement des races et des nations.

Mais enfin, insistons-nous, le mot « conseillère » existe. Nous comprenons évidemment que les sévères bâclées des académiciens ne puissent décliner jusqu'à compulser les textes. Qui pourrait se targuer d'en savoir plus long qu'un Immortel ?... Avant de donner un avis, nous, plus modestes, aurions tout simplement consulté notre bon vieux Littré, lequel donne, à côté du substantif masculin « Conseiller » le féminin « conseillère ». Et pour ce mot, il n'admet pas seulement l'acceptation de « celle qui donne conseil » — avec tout un florilège d'exemples tirés des auteurs classiques — mais, dans le deuxième paragraphe, en énumérant les expression « Membre d'un conseil ou de certains tribunaux, Conseiller d'Etat, Conseiller à la Cour », etc., il n'exclut pas le féminin. Mieux encore : dans le troisième paragraphe il s'occupe en particulier du substantif féminin : « Conseillère, la femme d'un conseiller, Madame la Conseillère » et il cite Boursault, dans ses « Fables d'Esope » (IV, 3) :

« Madame l'avocate est assez téméraire

Pour aller du même air que va le conseillère

Il cite encore Boursault, qui a employé les expressions « Conseillère à la Cour » et « Présidente à mortier ».

Après quoi il dit : « Dans certaines communautés de femmes, conseillères : celles qui composent le conseil de la supérieure ».

*Le mot contesté par l'Académie Française en 1942, nous l'avions donc là, donné comme légitime par Littré (1801-1881) et corroboré d'exemples classiques, dans l'acceptation de « membre d'un conseil ». Le directeur des bureaux du Conseil municipal de Paris n'aurait eu qu'à consulter un bon dictionnaire pour avoir un avis autorisé sur la question qui le préoccupait. L'Académie, « conservatoire de la langue » n'a fait que compliquer les choses, poussée par son vieil esprit rétrograde et anti-féministe. Ces deux contemporains du progrès ne se souviennent plus que *Christine de Suède, la grande reine savante (qu'ils auraient appelée « roi ») fut reçue officiellement à l'Académie de Richelieu en 1656* ; eux, ils ferment farouchement leurs portes aux femmes, même s'il s'agit d'un grand poète comme la*

comtesse de Noailles, même s'il s'agit d'un écrivain au style prestigieux comme Colette. Il est vrai que Molère, Diderot, Rousseau, Baudelaire, Verlaine, Balzac, Flaubert, Stendhal, ne furent pas académiciens... Un journaliste disait récemment : « En attribuant l'immortalité, la docet assemblée se trompe plus souvent qu'à son tour : nous étonnons pas si elle se trompe également bien souvent en donnant ou en levant le droit de cité à un vocable nouveau ». Mais la lanque vit : elle n'a que faire de l'ennuyeuse et satisfaisante inertie des quarante conformistes. Au surplus ceux-ci sont immortels, mais non pas infatigables. A preuve le titre récemment conféré à Georges Duhamel, succédant à André Bellesort dans la charge qu'il illustre René Doumic : Duhamel a été nommé par ses collègues « secrétaire perpétuel temporaire ». Que devons-nous penser de cette pérennité épénitrée... et de ce charabia ?

Rappelons-nous d'ailleurs, pour comprendre la parole de Victor Hugo : « L'Académie a besoin de pardon », le cas du Duc de Richelieu, élu à l'unanimité en 1720 (et qui battit tous les records en siégeant 68 ans dans l'illustre assemblée) : cet académicien, élu à l'âge de 24 ans, est fameux pour ses nombreuses fautes d'orthographe... Car se tromperait lourdement celui qui croirait que pour être de l'Académie Française il soit indispensable de bien connaître le français ! A côté des pédants englués dans le plus strict et jaloux conservatisme, il y a même des « immortels » qui n'ont avec la grammaire (on l'a bien vu lors de la dernière et inénarrable édition !) que de lointains rapports.

Qu'on leur serait reconnaissant, si, partant, ils observaient comme leur fondateur Conrart, « un sens prudent » Car déjà Prosper Mérimée, académicien, le disait à Dumas père : « Nous sommes payés pour dormir, mais non pour ronfler ». Ils seraient bien gentils, les quelques patriarches qui restent sous la Coupole, s'ils se contentaient de dormir, de dormir sur leurs lourds plus ou moins légitimes ! La langue française ne s'opposerait pas plus mal... Mary NOOER.

a beaucoup de toutes jeunes filles, de quinze, seize, même de douze, treize et quatorze ans. Elles vont encore à l'école. Aucun roman pour elles n'est plus beau qu'un roman de Delly, de Court-Mahlers, de St-Ange, etc... Pour ces jeunes filles, la vie est encore un pays inconnu au-delà de mystère, riche en belles promesses, radieux d'espoirs. Elles en attendent tout, et peuvent tout en attendre, car leurs rêves n'ont pas encore été détruits par la réalité. Lorsqu'elles lisent ces livres, leur nostalgie inconsciente, celle d'aimer, d'être aimées, appréciées, comprises, prend une forme et une couleur. Dans les pérégrinations du roman sentimental se réalise leur idéal. La première lecture d'un de ces ouvrages peut apporter le choc d'une révélation. Quelque chose se dévoile qu'elles ne connaissent pas, mais qu'elles présentent obscurément : l'amour.

Voici encore un autre cas. Il s'agit d'une lecture âgée de quarante à cinquante ans. Elles sont mariées et s'occupent de son ménage. Ses enfants, déjà grands, ont quitté le foyer familial. Elle aussi ne lit et ne veut lire que des romans sentimentaux. Toute tentative de l'intéresser à autre chose échoue. Pourquoi ? Sa vie est faite. Elle ne lui a pas apporté beaucoup de satisfactions, quelques joies payées de beaucoup de soucis, de désillusions. La lecture des romans sentimentaux n'est pas pour elle, comme pour les toutes jeunes filles au seuil de la vie, la joissance anticipée de l'avenir, mais au contraire, un palliatif, une compensation. Tout ce qu'elle a rêvé et que la vie ne lui a pas donné, elle le vit maintenant en pensée, en émotions, dans la lecture. Elle est transportée au sein d'un monde factice où ne pénètre rien de la vie banale

et peu enviable de tous les jours. Elle y trouve le repos, la consolation et la force nécessaires pour supporter son sort. « J'aime ces livres, ils me bercent. On oublie ses misères en les lisant, ça vous change », disent ces lectrices en parlant de leurs livres préférés...

...Il existe un élément qui assure fatallement le succès à ces romans. On pourrait appeler cet élément : le thème de la rivale.

L'héroïne, comme à l'ordinaire paragon de vertu, de talents, de beauté, est la victime des persécutions d'une rivale orgueilleuse, jalouse et dure de cœur. Longtemps, elle souffre de ces vexations. Mais le héros du livre démasque peu à peu la méchante femme qui se voit obligée de quitter la place, couverte de confusion, la rage au cœur du triomphe de son ennemie. C'est là un procédé cher à Delly. Les lectrices et les lecteurs adorent cela, surtout les femmes qui ont été victimes d'une infidélité... et il y a beaucoup.

Certes, le châiment satisfait un sentiment primaire de justice que chacun porte en soi. Mais les lectrices ne se mettent-elles pas à la place de l'héroïne ? Ne vivent-elles pas, par substitution, la défaite d'une rivale personnelle, tout en ressentant toutes les délices d'une soif de vengeance éfin assouvie ?

Les moralistes réprouvent les romans sentimentaux, qu'ils trouvent faux. Presque tout le monde s'en moque. Mais si on se met à la place de leurs lectrices, on comprend qu'ils les aiment, car ils font vibrer en eux une corde essentielle : la soif d'aimer et d'être aimé.

Des vêtements à base de bois...

annonce la Lutte Syndicale, qui fournit sur ce pro-

duit de remplacement — qui nous intéresse directement, nous femmes, les renseignements suivants :

...Puisqu'on extrait du bois une sorte de soie (la soie artificielle, appelée plus souvent maintenant « Rayonne » (Réd.) pourquoi ne serait-il pas possible d'en tirer une laine artificielle ? C'est chose faite et ce produit trouve aujourd'hui des emplois de plus en plus nombreux sous le nom de fibranne...

Des fabriques sont actuellement en voie d'achèvement à Emmenbrücke, Rorschach et Widnau. En mai 1942 ces trois entreprises pourront atteindre leur capacité entière de production, à raison de 20.000 à 25.000 kilos de fibranne par jour.

La fibranne est extraite de la cellulose, qui est contenue surtout dans le bois. La cellulose est importée en plaques. Ces dernières sont trempées dans une solution de soude caustique, défaîtes et effilées ; la cellulose est ensuite mélangée avec le sulfure de carbone. Il en résulte une masse semi-liquide pressée sous forme de minces filaments dans un bain d'acide sulfurique. Au contact de ce dernier, ces fils se durcissent. Purifiés de tout acide par un traitement ultérieur, ils deviennent très souples. A l'issue de ce traitement, la fibranne a l'aspect de l'ouate ou du coton brut. Elle est alors confiée aux filatures, puis aux entreprises de tissage.

Avant la guerre, nous tendions à considérer la fibranne comme un succédané tout au plus utilisable lorsque la laine ou le coton font défaut. Nous avions tout simplement oublié qu'aux États-Unis, c'est-à-dire dans le pays qui produit la moitié du coton du monde, la fabrication de la fibranne a pris un développement inouï au cours de ces der-



Glané dans la presse...

Les romans sentimentaux

Dans la Coopération (Bâle), Mme Elisabeth Clerc écrit sur le sujet les réflexions suivantes qui amusantes :

Voici une branche de la « sous littérature », inépuisable, florissante elle aussi, autant que les romans policiers, nourriture dont sont avides des millions d'être humains sous toutes les latitudes

Ce sont des livres « pour les femmes », comme disait un garçon de onze ans, en parlant des livres que préférait sa mère. Pourtant bien des hommes adorent les romans à l'eau de rose. Beaucoup crient leur goût et inventent des ruses de Sioux pour expliquer la présence entre leurs mains d'un roman de la *Bibliothèque de ma fille*... Pourquoi un si grand nombre de lectrices et tant de lecteurs se passionnent-ils pour les amours romanesques et invraisemblables d'une belle jeune fille, presque toujours pauvre et orpheline, et d'un duc ou d'un millionnaire, intrigue typique des romans sentimentaux ? Pourquoi n'aiment-ils pas lire autre chose ? Que trouvent-ils dans ces livres ?

Parmi les lectrices de romans sentimentaux, il y

Les femmes philippines ont tant de charme et de grâce, dans leurs robes qui font d'elles de grands papillons. Sous leurs abords frivoles, elles ont aussi une âme ardente ; elles sauront faire face à l'adversité et accomplir l'œuvre d'entr'aide que les circonstances leur imposent.

Dans les îles Hawaï, il y a aussi des centres unionistes qui dépendent des U. C. J. F. américaines. Ce sont des îles très cosmopolites et l'Union Pest aussi. Les vingt secrétaires qui y travaillent sont de nationalités coréenne, japonaise, chinoise, philippine, caucasienne. La principale Union est à Honolulu, les autres sont sur les autres îles. Tahiti a un groupe de jeunes filles qui dépend de l'Union chrétienne de jeunes filles de France, par la Mission.

En Australie aussi la guerre se rapproche. Dès le début il y a fallu voir partir un grand nombre de jeunes hommes pour les armées qui allaient en Europe, au Proche-Orient. C'est pour soutenir la lutte en Egypte, en Libye, que combattaient les soldats d'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Des services auxiliaires les accompagnent et les U. C. J. F. ont ouvert des foyers pour toute cette armée féminine. Le Caire a un grand centre d'accueil, un foyer pour les infirmières, etc., sous la direction de Miss J. Begg, Australienne, qui a été longtemps secrétaire aux Indes.

En Australie même, les Unions intensifient leur travail. Elles ont ouvert de nombreux foyers pour les femmes qui travaillent dans les fabriques de munitions, et pour celles qui se préparent aux services auxiliaires.

C. P.

Voici maintenant d'après le Bulletin mensuel des Y. W. C. A. des nouvelles de l'activité déployées auprès des infirmières et ambulancières de l'armée anglaise dans le Moyen-Orient.

... Nous avons à plusieurs reprises échappé de justesse au danger et cela a un peu diminué la popularité dont jouissaient nos deux Clubs-Foyers. Cependant, nous avons beaucoup de visites pendant la journée et assez de logeuses pour justifier l'ouverture de ces Clubs.

Nous montons actuellement une « Hütte du Désert » dans la zone du Canal de Suez, accessible aux infirmières. La location de cette hutte fut décidée après que la Croix-Rouge américaine nous eut fait don d'un camion de deux tonnes. Ce camion va se garnir de sièges et je compte faire la navette pour transporter les gardes-malades, car elles ont besoin de sortir le plus souvent possible de leur vie sous la tente, au désert.

Notre première « Hütte du Désert » a maintenant doublé de dimensions ; elle marche bien. Le nouveau car représente une amélioration de grande importance ; il nous a été offert par les femmes du Département des Forêts, en Birmanie. Ce moyen de transport est fort apprécié par les gardes-malades, non seulement pour se rendre en ville, mais aussi parce qu'il permet un approvisionnement régulier de glace, de pain et de légumes. C'est un bienfait inestimable ; nous ne pourrions pas aller de l'avant sans automobiles. Des goûters bien présentés peuvent être servis avec tartines au pain brun, salades et cakes aux fruits de Nouvelle-Zélande, accompagnés de boissons glacées à l'orange ou au citron. La demande de ces repas légers a été si forte que nos locaux doivent être agrandis pour permettre une installation appropriée.

Récemment, pendant une vague de chaleur (cette date de l'été (Red.) l'arrivée de trois cagots de pommes de Nouvelle-Zélande fut sensation. Le thermomètre marquait au moins 120 de-

grés Fahrenheit (48° centigrades) dans les tentes et les infirmières venaient au Club pour échapper à cette chaleur insupportable. Lorsqu'elles s'affalaient sur un chaise, on leur présentait une de ces pommes. L'effet était magique. « Pas possible ! Je n'en ai pas même vu une depuis que j'ai quitté l'Angleterre », telle était l'exclamation habituelle.

Les Clubs-Foyers, créés d'abord pour les gardes-malades, sont maintenant ouverts à tous les membres du Service féminin. Celui de Port-Saïd est dans une jolie situation avec vue sur la mer ; il est en outre exposé à la brise du large. Celui d'une des villes du Canal a sur son toit un portique-dortoir qui vient d'être construit afin d'augmenter l'espace disponible pour recevoir les infirmières en congé ; celui de Jérusalem est encore dans des locaux provisoires, en attendant l'organisation d'un Centre fixe.

À Caire, le vapeur du Nil *Lotus* se trouve insuffisant pour accueillir toutes celles qui voudraient y loger. Nous cherchons activement un immeuble assez spacieux pour y installer un Club pouvant recevoir, de jour, les centaines d'infirmières qui viennent passer en ville leurs heures de loisir...

Un hommage royal aux fermières britanniques

Le Service agricole féminin britannique compte actuellement dans ses rangs plus de 20.000 femmes et jeunes filles, et le magnifique travail que celles-ci accomplissent leur a valu de chaleureuses félicitations de la reine Elisabeth. L'intérêt que porte la reine à cet aspect du travail féminin en temps de guerre est profond et personnel. Elle a visité plusieurs des fermes dans lesquelles travaillent des membres du Service agricole féminin, et a fait de nombreuses suggestions pratiques pour l'amélioration de leurs conditions de travail et l'accroissement de leur bien-être.

Nous montons actuellement une « Hütte du Désert » dans la zone du Canal de Suez, accessible aux infirmières. La location de cette hutte fut décidée après que la Croix-Rouge américaine nous eut fait don d'un camion de deux tonnes. Ce camion va se garnir de sièges et je compte faire la navette pour transporter les gardes-malades, car elles ont besoin de sortir le plus souvent possible de leur vie sous la tente, au désert.

Notre première « Hütte du Désert » a maintenant doublé de dimensions ; elle marche bien. Le nouveau car représente une amélioration de grande importance ; il nous a été offert par les femmes du Département des Forêts, en Birmanie. Ce moyen de transport est fort apprécié par les gardes-malades, non seulement pour se rendre en ville, mais aussi parce qu'il permet un approvisionnement régulier de glace, de pain et de légumes. C'est un bienfait inestimable ; nous ne pourrions pas aller de l'avant sans automobiles. Des goûters bien présentés peuvent être servis avec tartines au pain brun, salades et cakes aux fruits de Nouvelle-Zélande, accompagnés de boissons glacées à l'orange ou au citron. La demande de ces repas légers a été si forte que nos locaux doivent être agrandis pour permettre une installation appropriée.

Récemment, pendant une vague de chaleur (cette date de l'été (Red.) l'arrivée de trois cagots de pommes de Nouvelle-Zélande fut sensation. Le thermomètre marquait au moins 120 de-

nières années. Ce développement n'est donc pas dû à une pénurie de coton, mais au fait que nous sommes en présence d'une étoffe offrant toutes sortes de possibilités nouvelles. S'il est faux de lui dénier toute qualité comme le font encore certains industriels, il est tout aussi inopportun de lui attribuer des quantités qu'elle n'a pas. La fibranne n'est pas en mesure de suppléer à tous les emplois du coton ou de la laine. Elle ne se prête pas à la fabrication des vêtements qui doivent être lavés souvent ou qui subissent les intempéries (par exemple, les pantalons militaires ou de ski). En revanche, pour les étoffes d'ameublement, les cravates, les vêtements dont la mode change rapidement, on peut recourir sans crainte à la fibranne. Cette dernière, comme la rayonne, ne doit pas être réparée avec un fer trop chaud. Elle peut être nettoyée et détachée comme une étoffe ordinaire. Elle se prête très bien aux mélanges. On estime qu'elle peut couvrir le 40 % de nos besoins en fils de toutes sortes. Jusqu'à concurrence d'un mélange de 30 %, il est impossible de déceler sa présence dans un tissu. La fibranne est aussi résistante à la traction que la laine.

« Madame Caoutchouc »

Une de nos collaboratrices, qui signe Magda dans la Solidarité, évoque sous la rubrique « Les femmes dans la vie » diverses figures féminines, toutes intéressantes pour un aspero ou pour un autre. Nous lui empruntons aujourd'hui quelques extraits de l'article consacré à celle qu'elle appelle pittoresquement « Madame Caoutchouc » :

... Si nous suivons la route secondaire d'Indochine qui conduit aux « Terres rouges », après une centaine de kilomètres à travers de petits villages et des groupes isolés de maisons appar-



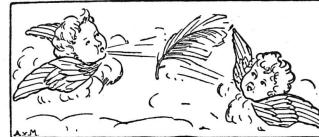
Publications reçues

SADHOU SUNDU SINH : *Visions du monde spirituel*. Trad. de l'anglais par Cl. Meylan. Librairie chrétienne D. Fröhlich, Aarau.

La préface à l'édition anglaise par l'évêque anglican de Lahore, H. B. Durant, celle de l'archevêque Söderblom, d'Uppsala à l'édition suédoise, et troisièmement une introduction à l'édition française par le pasteur G. Scerétan, de Lausanne, puis encore une préface de l'auteur — et voilà celui-ci dûment présenté aux lecteurs. Peut-être l'un de ceux-ci a-t-il entendu le Sâdhou lui-même lors d'une tournée d'évangélisation qu'il fit en Suisse en 1922 ? Il semble, en tous cas, avoir laissé une impression inoubliable à ses auditeurs.

Ainsi que le dit l'évêque Söderblom, ces visions — pure communion d'esprit avec Dieu — ces mises en communion directe reçues par des anges sur le monde spirituel n'avaient pour l'auteur du livre rien d'extraordinaire ; elles représentent une forme naturelle de la connaissance des choses célestes, elles sont pour lui une réalité ; pour ceux du dehors, un sujet de méditations, un enseignement.

M.-L. P.



DE-CI, DE-LA

Les intellectuelles en France.

L'Académie des Sciences a décerné un prix de 2000 fr. français (fondation Mme Victor Noury) à Mme Odette Tuzet, maître de conférences à la Faculté des sciences de Montpellier, pour l'ensemble de ses travaux sur la catiologie et en particulier sur la spermatogénèse de divers invertébrés.

Le conseil de l'Ordre du barreau de Paris a décidé le maintien de deux femmes juives ; l'une est Mme Léa Lagrange, dont le mari, mort pour la France, a reçu à titre posthume la croix de la Légion d'honneur.

S. F.

Conseillères municipales et départementales en France.

On nous informe des nominations suivantes : Mme M.-M. Hardouin, de l'Ecole des surintendantes d'usines, fondée par une de nos meilleures amies féministes, secrétaire générale de l'Association française des travailleuses sociales, et direc-

trice du service social de la Caisse de compensation de la région parisienne, a été nommée conseillère municipale du 1^{er} arrondissement (Paris).

Mme Marie de Miribel, infirmière-major aux armées durant l'autre guerre, et actuellement présidente d'œuvres, a été également nommée conseillère municipale (XX^e arrondissement).

Et Mme Jean Corbet, mère de huit enfants et présidente de l'Union des patronages, vient d'être désignée comme conseillère départementale de la Seine.

L'insigne sportif féminin

Au moment où l'on discute en Suisse de l'insigne sportif féminin, il est peut-être intéressant de savoir que l'Association des médecins de Paris, à l'unanimité, condamne les championnats féminins et demande leur suppression.

Tout en recommandant chaudement aux femmes le sport individuel, la marche, la natation, le ski, si on en a les moyens, la culture physique rationnelle, bref tout exercice physique qui se pratique sans témoin, on ne peut que condamner les championnats féminins, les compétitions où participent les femmes et l'insigne sportif pour les femmes. Il est assez étrange qu'on reproche aux femmes qui s'intéressent à la vie publique de vouloir imiter l'homme alors qu'on ne leur repro-

che pas cette imitation lorsqu'elles s'adonnent aux sports spectaculaires, quitte à nuire à leur santé. Que les femmes pratiquent rationnellement l'exercice physique qui maintiendra leur santé physique et morale, cela suffit ; et cela contribuera mieux qu'une aide souvent artificielle à consolider les liens familiaux, que l'exercice sportif a contribué à relâcher et même à détruire. De plus, il ne faut pas oublier que la fatigue sportive, dans une époque où le régime alimentaire ne fournit pas toutes les calories qui nous sont nécessaires, peut avoir pour la santé et le développement physique les plus graves conséquences.

S. F.

XX^{me} Journée des Femmes vaudoises

Une correspondance parue en 1940 dans notre *Petit Courrier* avait ému les organisatrices de la « Journée des femmes vaudoises » ; une participante avait trouvé la manifestation terne et... enjouée. C'est un reproche qu'on ne peut faire à celle de 1942, qui a été extrêmement vivante et très intéressante. Les participantes étaient si nombreuses que la salle des XXII Cantons ne pouvait

froidement commerçante, elle aurait mieux spelé et thésaurisé : elle avancerait plus prudemment. Mais elle ne songe qu'au triomphe final, qu'à l'œuvre à accomplir, aux villages à créer. Dans sa fièvre, elle est hypnotisée par le but à atteindre. L'argent n'est qu'un moyen.

Le triomphe approche : on en voit les signes avant-coureurs dans la maison blanche construite au centre des concessions, les habitations saines pour les indigènes, l'école et le petit hôpital où des marmots aux yeux de porcelaine sourient à des blanches infirmières.

Maintenant il ne s'agit plus de chimères ! Les dettes, il est vrai, s'accumulent, mais le prix de la gomme est toujours élevé, le rendement toujours plus sûr. Pendant quinze ans, la piémontière française poursuit avec ténacité la culture des arbres et l'extraction du latex ; les indigènes, traités par elle avec humanité, l'aiment et lui témoignent une dévotion absolue.

Le problème du relèvement des prostituées au Moyen-Age

Le Dr. Droin, président de la Fédération abolitioniste internationale, publie l'intéressante étude suivante dans le Bulletin abolitioniste :

Par une lettre générale du 29 avril 1198 le pape Innocent III attira l'attention de la chrétienté sur la calamité publique que constituait la prostitution. Il demandait que tout le monde travailât à la correction des femmes publiques ; il engageait des hommes bien pensants à les épouser en leur promettant pour cela la rémission de leur péchés.

A la même époque, le curé de Neuilly, Foulques, qui avait prêché avec succès à Paris la qua-

trième croisade, se préoccupait beaucoup des prostituées. Aidé d'un autre prêtre, Pierre de Rossiac, il prêcha la pénitence aux femmes publiques, dans les églises, sur les places publiques, dans les réunions. Il en maria quelques-unes, d'autres quittèrent Paris, comme pénitentes, les pieds nus. Pour celles qui se convertirent, il créa un asile. Il se constitua de cette façon une communauté qui, en 1204, la règle des Cisterciens et fut érigée en abbaye de St-Antoine en 1206.

En 1225, Guillaume d'Auvergne, qui fut évêque de Paris, reprit avec succès la conversion des prostituées. Un bourgeois de Marseille, Bertrand, imita son exemple et fonda en 1272 une congrégation de religieuses de la règle de St-Augustin, qui se consacra à la conversion des prostituées. Il y eut à cette époque plusieurs maisons semblables en France, en Italie (Rome, Bologne, Messine), à St Jean d'Acre.

En Allemagne, à la suite de la prédication du chanoine Rodolphe de Hildesheim, se créa la grande organisation des Pénitentes de Ste Marie Madeleine, les « Madelonnettes » ou « Dames blanches » ou « Repenties ». Ces couvents s'étant beaucoup développés, le pape Grégoire IX fonda l'ordre des Madelonnettes. L'ordre composé d'une branche féminine et d'une branche masculine (prétrices chargées de la direction spirituelle et frères convers administrant la communauté au point de vue économique) atteignit son apogée vers 1280. A cette époque déjà le but s'était transformé. Ce ne sont plus des prostituées qui y entrent, mais des femmes voulant entrer dans un ordre féminin florissant et bien organisé. Quelques maisons particulières cependant continuèrent à poursuivre le but primitif. Henri de Hohenberg fonda des mai-

André BURNIER : *Essais. Le devoir. La liberté. L'amour*. Roth, librairie-éditeur, Lausanne, 1941.

Un avant-propos de l'auteur avertit ceux qui le lisent : ce livre est un procès intenté au « moralisme » — mauvaise hygiène morale, formules mécaniquement répétées, qui compromettent notre puissance de penser et d'agir. Et voici le portrait du conscientieux pour qui le devoir ne sera jamais autre chose qu'obéissance sans contrôle, à une conscience dont le sens lui échappe.

Le chapitre sur la liberté examine les déformations que subit cette idée en compromettant notre harmonie intérieure ; c'est une sorte de dialogue, une discussion entre l'avocat de l'autoritarisme et le défenseur de la liberté, et chacun redouble d'arguments pour persuader l'autre. L'auteur conclut : « Chacun de nous mérite la part d'indépendance que justifient sa puissance créatrice, son idéal moral et la valeur de ses dons. Malheureusement, il s'en faut de beaucoup que nous ayons tous cette part légitime... »

Ainsi nous passons à « la justice ». Ici, la critique se fait plus aiguë, encore que M. Burnier cherche toujours à rester équitable à l'égard des hommes et des institutions qu'il attaque, des injustices, des inégalités flagrantes qu'il flétrit, celle-ci p. ex. : « Je cherche en vain quelle justice immuable m'a permis de faire des études librement choisies, grâce au milieu aisé où je suis né, alors qu'elle forçait mon camarade, peu fortuné, à gagner sa vie à seize ans ».

L'amour : quatrième et dernière partie de ces *Essais*. L'auteur est sévère pour le sentimental : « il n'est pas égoïste » selon lui « quand nous déplorons à grand fracas de larmes le sort qui s'acharne sur notre voisin, nous payons par cet orgueil, notre tribut au malheur... et cet exercice propitiatoire nous permet de mieux jouir de notre félicité présente ».

Ce volume gagnerait nous semble-t-il, à être plus ramassé ; l'argumentation y est quelquefois prolixe et même un peu confuse, mais il ne manque ni d'élan ni d'un idéal où l'amour bien compris s'unifie avec la justice, la liberté, le devoir.

M.-L. P.